

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Ouest (circonscription L de la Métropole de Lyon) (69)

Premier tour

– le 13/03/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Pour atteindre 15% de part modale du vélo d'ici 2026, il faut au minimum doubler le budget alloué au vélo et passer à 30 euros par habitant/an et un budget minimum de 300 millions d'euros pour 2020-2026.

Les associations vélos souhaitent être impliquées tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Au niveau de la métropole de Lyon nous avons prévu d'allouer un budget de 360 Millions d'euros (contre 160 actuellement) pour financer les aménagements. Dans notre circonscription nous partons de loin puisque le nombre de pistes cyclable est encore très limité et certaines communes n'ont strictement rien fait jusqu'à aujourd'hui pour favoriser les déplacements en vélo.

Yves Hartemann

Depuis quelques années la métropole s'est engagée pour les modes doux: nombreux aménagement pour les piétons et cyclistes. L'usage du vélo est ainsi en réelle progression. Nous souhaitons poursuivre cet élan et l'intensifier. avec notre plan Génération Vélo nous proposons un programme reposant sur 3 axes: le développement du réseau, la création de nouveaux services et les questions des mobilités innovantes et inclusive. nous créerons une commission métropolitaine des modes doux, composée d'élus, des services de la métropole et des associations d'usager, décentralisée dans chaque territoire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°2

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Dans le projet EELV pour la métropole il est prévu de mettre en place un Réseau Express Vélo. Dans notre circonscription il permettra de relier les différentes communes périphériques entre elles en partant d'Ecully et en allant jusqu'à Pierre-Benite et Irigny. Nous développerons également les postes cyclables en direction de Lyon de façon à ce qu'il soit possible d'utiliser le vélo ou le VAE comme moyen de transport quotidien domicile-travail.

Yves Hartemann

ce sera un REV Végétalisé qui permettra de relier les deux premières couronnes à la ville centre. Concernant l'Ouest Lyonnais, il doit permettre de relier facilement Tassin, sainte-Foy à Lyon puis les villes Charbonnières-les-bains, saint-Genis-les-ollières, Francheville et Craponne aux ville de la première couronne.

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Notamment des pistes cyclables "forces" sur les grandes artères. Par exemple un trajet sécurisé Charbonnières via la route de Paris puis Tassin via l'avenue de la République et l'avenue Victor Hugo, pour rejoindre l'itinéraire rue du Bourbonnais et enchaîner avec le tunnel mode doux de la Croix Rousse. Ou encore Saint Genis les Ollières via le chemin Finat Duclos, puis Tassin via la rue Mermet, pour enchaîner sur le 5ème arrondissement via le quartier Libération, etc.

Action n°3

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Objectifs pour 2026 = Doubler le nombre de km d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon, soit 2000 km.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Voir mention du REV à la question précédente. Nous développerons également le réseau cyclable dans et entre les communes de la circonscription.

Yves Hartemann

Objectif d'un réseau cyclable métropolitain de 1500 kilomètres d'ici 2025 et de 2000 km d'ici 2030. les deux tiers des voies urbaines de la métropoles doivent être accessible aux vélos

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°4

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Objectifs d'ici 2026 : quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la métropole.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Dans notre circonscription encore orientée vers le tout voiture tout reste à faire. Nous commencerons par les centre-ville ou village et pousserons à piétoniser en priorité, ou à minima à transformer en zones de rencontres apaisées.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°5

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. L'anneau des sciences, dont la construction coûterait 4 Md€, pour 60'000 véhicules/jour et entraînerait l'artificialisation de terres jusque là préservées, doit notamment être abandonné. L'ouest lyonnais sera particulièrement impacté en accueillant plusieurs tronçons et gros échangeurs à l'air libre à Tassin et à Francheville.

Soit ce périphérique serait peu emprunté donc l'investissement inutile, soit cette infrastructure serait très empruntée et générerait un trafic routier pour le rejoindre, donc ne réduirait pas le trafic automobile sur la voirie des communes environnantes, contrairement à l'objectif affiché et au détriment de la pratique du vélo.

De nombreux exemples de par le monde montrent que de nouvelles voiries automobiles entraînent une augmentation globale du trafic routier, et sont alors rapidement saturées (paradoxe de Braess).

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous sommes fermement opposés à l'anneau des sciences, solution d'un autre âge qui augmentera la circulation automobile. Nous ferons en sorte que les habitants de la circonscription disposent de solutions alternatives à la voiture individuelle pour leur trajet domicile-travail.

Yves Hartemann

ce périphérique fera office de grand contournement ouest pour le trafic de transit. il est totalement désuet.

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°6

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Ceci est en cours sur le CD42. Nous le poursuivrons sur tous les grands axes.

Yves Hartemann

La ville de Tassin-la demi-Lune doit faire une place importante aux vélos pour permettre un accès direct à Gorges de loup à vélo

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Cela sera possible une fois l'ADS réalisé et bien avant l'ADS, sur certains axes, identifiés avec les différentes autorités.

Action n°7

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la métropole et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes des villes comportant des aménagements cyclables.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Seuls les grands axes pourraient rester à 50. Les feux seront réglés et synchronisés autour d'une onde ralentie (35 ou 30 km/h).

Yves Hartemann

réduire la vitesse à 30 km heures dans de nombreux territoires très urbains.

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Tous les axes de nos centre-villes ne peuvent pas accueillir ces aménagements. En revanche, piétonniser certains axes paraît essentiel et doit être étudié puis réalisé dans le mandat, en accord avec les maires.

Action n°8

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visible des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu (dans toutes les directions), les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la métropole.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Tout reste à faire. Pour l'heure nous n'avons quasiment rien si ce n'est quelques panneaux M12 à Tassins et Francheville. Nous généraliserons le double sens cyclable partout où ce sera possible, ainsi que les sas vélo.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°9

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Il est prévu une multiplication par 10 du stationnement sécurisé en passant de 1 500 à 15 000 places sur la métropole.

Yves Hartemann

quadruplé l'offre de stationnement sécurisé vélo

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°10

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.
Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Il est prévu de multiplier par 4 le nombre d'arceaux. Nous prendrons en compte les besoins spécifiques des vélos cargos. L'objectif est d'inciter les parents à emmener leurs enfants à l'école en vélo.

Yves Hartemann

Doubler le nombre d'arceaux

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°11

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

- > *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*
- > *Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*
- > *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités, bailleurs sociaux etc.*
(<https://programme-alveole.com>)

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Comme évoqué à la question 9 les stationnements sécurisés seront multipliés par 10. Dans l'hypothèse où un terminus de métro serait implanté dans la circonscription nous l'accompagnerons d'un parc de stationnement sécurisé et de la possibilité d'emprunter le métro avec son vélo.

Yves Hartemann

la présence de boxes sera généralisée

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°12

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'enquête de Nova7 et Systra en juin 2019 a établi que 48 % des cyclistes n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon, ...

Objectif d'ici 2026 :

- > *Renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo*

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous serons extrêmement vigilants pour que les nouvelles constructions respectent ces obligations.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°13

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous avons prévu de créer des hôtels de logistique urbaine (points de livraison et de stockage de colis) pour enfin s'atteler à la problématique du dernier kilomètre.

Yves Hartemann

déployer une palette ambitieuse de services mutualisés, notamment un service de livraison cyclable dans les centres.

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°14

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il faut déployer une aide à l'acquisition d'un vélo qui puisse répondre aux déplacements du quotidien (trajet domicile-travail, dépose d'enfants à l'école, courses etc.). Cette offre doit concerner aussi bien des vélos neufs que d'occasion et tous types de vélos : vélos standards, pliants, VAE, cargo, vélos adaptés...

Objectifs d'ici 2026 :

> Quadrupler l'enveloppe attribuée pour l'aide à l'achat sur tous types de vélos, neufs ou d'occasion

> Généraliser le "pack autonomie Vélo" (l'acquisition d'un vélo à réparer + accompagnement dans la réparation de ce vélo, vélo-école, savoir-rouler, etc.)

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous mettrons en place une aide 200 euros à l'achat d'un vélo électrique, portée à 500 euros en cas d'abandon d'une voiture.

Yves Hartemann

augmenter de 100 à 300 € l'aide de la métropole

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Oui, à condition de limiter les éventuels abus d'achats réalisés exclusivement pour utiliser son vélo le weekend (même si c'est déjà un premier pas).

Action n°15

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous étendrons les Velov à toutes les communes de la circonscription, renforçant l'offre actuelle (Velo'v et My Velo'v) et nous ajouterons une offre de location longue durée.

Yves Hartemann

renforcer le service de My Vélo'v, de service de location longue durée, et de vélos à assistance électrique

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°16

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 3-5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers, pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers : (https://wiklou.org/wiki/Trouver_un_local)
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous ferons en sorte qu'il y ait au moins un atelier réparation dans la circonscription. Nous offrirons le marquage antivol sur les vélos.

Yves Hartemann

trouver des nouveaux lieux pour installer ces ateliers

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°17

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Il faut soutenir la Maison du Vélo Lyon actuelle (ex Pignon sur Rue) et renforcer ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques, ses capacités d'accueil et d'information des visiteurs ainsi que de sensibilisation du grand public aux avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous doublerons les moyens de l'actuelle maison du vélo en étendant son emprise sur l'ensemble de la métropole.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Oui mais dans une structure déjà existante et aux côtés d'autres associations.

Action n°18

Créer une agence d'écomobilité, Il est nécessaire de créer une agence d'écomobilité de la métropole de Lyon, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à valoriser les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo. Elle facilitera l'accès à l'information, accompagnera les changements de pratiques et conseillera les habitants sur les solutions de mobilités alternatives les plus adaptées à leur trajet.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous ne créerons pas de nouvelle structure mais ferons évoluer la maison du vélo

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°19

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'expertise des associations vélos de la métropole de Lyon en matière d'apprentissage sur les déplacements à vélo en circulation permet d'accompagner les établissements dans leurs différents projets "savoir-rouler".

Objectifs d'ici 2026 :

- > Former les élèves de primaire des 59 communes au savoir-rouler
- > Continuer l'apprentissage du savoir-rouler dans les 121 collèges de la métropole
- > Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus, de vélobus dans toutes les communes de la métropole.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous inciterons les communes à mener ces actions pour le primaire et le ferons pour le secondaire.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°20

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Dans mon cas ce sera facile car je réalise déjà tous mes déplacements en vélo.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Je vis à 250 m de la mairie et privilégie dès que je peux les transports en commun pour me rendre en centre ville. Mais pourquoi pas.

Action n°21

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo (dans le cadre par exemple d'une journée sans voiture), Fêtes du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 :

> Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous ferons de la convergence vélo l'événement marquant de l'année et encouragerons tous les événements et manifestations promouvant le vélo.

Yves Hartemann

Développer une culture du vélo urbain, avec des piétonisations des centres bourgs

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Oui, mais je privilégierai pour ma part plusieurs dispositifs d'incitation tout au long de l'année (installation de panneaux pour encourager à la marche à pied pour les déplacements de moins de 2 km intramuros, navettes à la demande, etc.) plutôt qu'un seul événement médiatique.

Action n°22

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Pour encourager les grands lyonnais à se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain en remplacement de l'image sportive véhiculée par le tour de France.

Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes s'accroît également. Il faut donc (in)former au code de la rue d'une manière ludique et massive (partage de la rue, double-sens cyclable, cédez-le-passage cycliste au feu, stationnement très gênant sur bande cyclable etc). Et continuer le travail initié avec les polices municipales pour des campagnes de sensibilisation, voire de verbalisation.

Objectifs d'ici 2026 :

> 100.000 personnes touchées par an

> Organiser plusieurs campagnes de communication / an : informatives (généralisation du DSC, M12, danger des angles morts...) ou ludiques pour donner envie de passer à la pratique du vélo au quotidien

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Une information devra être déployée sur la circonscription pour accompagner les aménagements qui seront mis en place puisque tout reste à faire en matière de culture vélo.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Action n°23

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation + formation conduite à vélo en ville.

Ces ateliers seront assurés par les associations vélos de Lyon dans le cadre des plans de déplacements de mobilité (PDM) et le coût sera pris en charge à 50 % par la Métropole de Lyon.

Objectifs d'ici 2026 :

> Accompagner 700 entreprises (notamment les entreprises de plus de 100 salariés qui sont soumises à un PDM)

> Proposer des incitations financières pour des services vélo, des ateliers de sensibilisation, des formations.

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Nous irons à la rencontre des principales entreprises de la circonscription (exemple : Sanofi) pour les aider à inciter leurs salariés à abandonner la voiture individuelle.

Yves Hartemann

Pas de commentaire

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire

Commentaires généraux

Hélène Dromain (Métropole de Lyon Circonscription Ouest (circonscription L))

Pas de commentaire

Yves Hartemann

Ce sujet est essentiel pour éviter la paralysie de notre métropole et diminuer la pollution. Il nécessite une collaboration entre les usagers, les collectivités dont la métropole et les entreprises. L'état d'esprit doit changer et s'adapter pour faire respirer notre métropole et notamment la circonscription Ouest.

Julien Ranc (Un temps d'avance avec Gérard COLLOMB)

Pas de commentaire